

Offre de formation initiale et continue 2015/2016 (en cours d'accréditation)

SCIENCES

LICENCES

Mathématiques-Informatique-Physique / Biologie - Environnement

LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Métiers de la Biotechnologie / Métiers de l'Optique / Métiers du Démon-
tèlement, des Déchets, Dépollution (« 3D ») / Vision pour la Robotique
Industrielle / Métiers des Risques et Impacts Environnement aux
(« RIE »)

MASTERS

Management de projet et innovation en biotechnologie («BIOTIN»)

Risques environnementaux et sûreté nucléaire

Master sciences industries («MSI»)

ARTS

LICENCE

Design

LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Création, conception et développement de produits textiles et dérivés /
Oenotourisme et projet culturel

MASTERS

Design-Innovation-Société

MEEF arts appliqués

LETTRES, LANGUES, HISTOIRE

LICENCES

LLCER Anglais / LLCER Espagnol / Lettres Modernes Appliquées /
Histoire et Patrimoine

LICENCE PROFESSIONNELLE (accès à bac+2)

Médiation du patrimoine historique et archéologique

MASTER

Histoire vivante et archéologie expérimentale

DROIT, ECONOMIE, GESTION

LICENCES

AES / Droit

LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Droit et techniques du montage des opérations de construction
(«DTMOC»)/Agent de recherches privées («ARP»)/Chargé de clientèle
en assurance / Métiers du notariat / Management durable des organisations

MASTERS

Droit public des affaires locales

Enseignement clinique du droit des affaires

PSYCHOLOGIE

LICENCE

Psychologie

MASTER

Psychologie sociale de l'environnement

Psychologie clinique et psychopathologie en thérapie cognitivo-
comportementale et émotionnelle

L'université de Nîmes remercie les entreprises
qui lui versent tout ou partie de leur taxe
d'apprentissage et contribuent ainsi à garantir
la qualité de ses formations.

CONTACTS TAXE D'APPRENTISSAGE

Myriam JANIN

Chargée de mission Apprentissage

myriam.janin@unimes.fr

Benoît ROIG

Chargé de mission Relations avec les entreprises

benoit.roig@unimes.fr



Université
professionnalisante

Université de Nîmes
Rue du Dr Georges Salan
CS 13019
F-30021 Nîmes cedex 1
Tél. (0) 825 314 116
Fax (0)4 66 36 45 87
www.unimes.fr

Université de Nîmes



**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2015**



Encouragez la formation de vos futurs collaborateurs
grâce au seul impôt libre d'affectation !



Université
professionnalisante

www.unimes.fr

Avec le soutien du monde socio-économique et industriel, l'université de Nîmes s'attache à développer des filières professionnelles assurant une intégration efficace et rapide des étudiants dans les entreprises. Leurs acquis seront enrichis tout au long de leur carrière par les formations proposées en entreprise.

■ UN CHOIX D'AVENIR

Nous investissons le montant de la taxe en formations et équipements, garantissant ainsi la performance de nos diplômés qui seront vos futurs collaborateurs !

Verser votre taxe d'apprentissage 2015 à l'université de Nîmes, c'est transformer une obligation légale en investissement utile.



- Chaque année, la taxe d'apprentissage permet :
- le développement de formations de qualité, adaptées à vos besoins ;
 - l'accompagnement et le suivi des étudiants en stage ;
 - le financement de projets pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ;
 - l'achat d'équipements pédagogiques innovants (appareils de mesure spécifiques, outils d'analyse ...);
 - l'intervention de professionnels ;
 - l'élargissement des bases documentaires métier.

■ LES MODALITÉS DE VERSEMENT

Répartition de la taxe d'apprentissage versée :

Taxe brute 0,68% de la Masse Salariale			
51% Fraction régionale pour l'apprentissage	26% Quota	23% Hors quota (ou barème)	
		65% Cat.A (CAP à Bac+2)	35% Cat. B (Bac+3 au doctorat)
Ce que vous pouvez verser à UNÎMES		35% Cat B	

Démarche :

1. Choisissez votre **Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage Agréé (OCTA*)**.
2. Envoyez votre **promesse de versement** de la taxe d'apprentissage afin que nous nous assurions du bon versement aux formations que vous aurez désignées (bordereau ci-joint).
3. Envoyez **votre règlement et votre formulaire déclaratif de versement à l'OCTA** de votre choix.

Sur le bordereau, indiquez clairement et obligatoirement :

Université de Nîmes
Rue du Dr Georges Salan
30021 NÎMES CEDEX 1
Intitulé de la formation visée
Code UAI : 0301687W
Montant à affecter

Si vous souhaitez allouer le maximum de votre taxe à UNÎMES pour les formations Bac+3 au doctorat, préciser « montant maximum » pour la catégories B.

Vous avez aussi la possibilité d'effectuer des **versements directs en nature** à l'université de Nîmes (matériel informatique, scientifique ou pédagogique).

Un reçu libératoire vous sera adressé en retour.

N° SIRET : 130 003 759 00011

*Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, Organismes professionnels et interprofessionnels

Votre promesse de versement
avant le 28 février 2015



A retourner par courrier à :
Université de Nîmes - BA2IP
Rue du Dr Georges Salan
CS 13019
30021 Nîmes Cedex 1
ou par mail à :
TA@unimes.fr

Entreprise :.....

Raison sociale :.....

Activité :.....

Responsable du versement :.....

Adresse :.....

Code postal :.....Ville :.....

Tél. :.....

Mail :.....

Taxe versée par l'intermédiaire de l'organisme collecteur :

Nom :.....

Adresse :.....

Code postal :.....Ville :.....

Formation bénéficiaire (facultatif) :

Intitulé (retrouvez-le au dos) :.....

Montant :.....€